

CAISSE DES ECOLES

**DELIBERATION DE LA CAISSE DES
ECOLES**

Nombre de membres en exercice : 09

A l'ouverture de la séance :

**Nbre de présents : 06
de votants : 06**

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux, le jeudi neuf juin à treize heures trente, le comité de la Caisse des Ecoles s'est réuni à la Mairie de Le Port, sous la présidence de Mme Mémouna Patel Vice présidente.

Affaire n° 2022-004

COMPTE DE GESTION 2021

Etaient présents : Mme Mémouna Patel Vice présidente, Mme Aurélie Testan membre titulaire, Mme Lysie Narayanin Directrice de l'école élémentaire Eugène Dayot, Mme Maryse Ceschiutti, Directrice de l'école élémentaire Francis Rivière, M. Denis Layemard Directeur de l'école maternelle Henry Wallon.

NOTA : Le Président certifie que la convocation a été faite et affichée le 1^{er} juin 2022.

Absents représentés : M. Jean-Paul Burkic Inspecteur du Port I par M. Emmanuel Glories Référént de l'Education nationale.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

Absents excusés : M. Olivier Hoarau Président, M. Mickaël Ralaïtava délégué du Préfet, Mme Frédérique Belda Directrice de l'école maternelle Pauline Kergomard.

27 JUIN 2022

Ouverture de la séance : 13h30

Départ en cours de séance : Néant.

LE PRESIDENT



Affaire n° 2022-004

COMPTE DE GESTION 2021

LE COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Vu le décret n° 60-977 du 12 septembre 1960 relatif aux caisses des écoles ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;

Vu le budget de la Caisse des Ecoles ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Comptable Public ;

Vu le rapport présenté en séance le 9 juin 2021 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de constater que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il a également procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Article 2 : d'approuver les comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2021 ;

Article 3 : d'autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer tous les actes correspondants.

LE PRESIDENT



The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNE DU PORT' with the text '97420 REUNION' and 'LE 9 JUIN 2021'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

COMPTE DE GESTION 2021 DU COMPTABLE PUBLIC

Les membres du Comité de la Caisse des Ecoles sont appelés à se prononcer sur le Compte de gestion 2021, présenté par le Comptable Public.

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il a également procédé à toutes les opérations d'ordre budgétaires et non budgétaires qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Le récapitulatif des opérations d'ordre non budgétaires est joint en annexe.

Les résultats de clôture identiques à ceux du compte administratif correspondant, sont résumés dans les tableaux ci-après :

En section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT		
Résultat de l'exercice	Reprise résultat antérieur	Résultat de clôture
7 663,45	44 956,10	52 619,55

En section d'investissement :

INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	Résultat intermédiaire de clôture
11 482,14	84 375,39

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont conformes au compte administratif, le Comité de la Caisse des Ecoles est appelé :

- à approuver le compte de gestion du Comptable Public pour l'exercice 2021 ;
- à autoriser le Président ou la vice-présidente à signer les actes correspondants.

**CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DE LE PORT
 EXERCICE 2021**

Type écriture	Exercice	N° écriture	N° pièce	N° bord	Date pièce	Libellé	Montant TTC	Libellé tiers	Nature	Opération	Immobilisation	Compte définitif en nature	Reprise d'amortissement
Mandat ordinaire	2013	1023277	74	29	06/12/2013	AVIS CONSULTAT* PR ACQ EQUIPEM ENTS INFORMATIQUES PR LES ECOLES PRIMAIRE - INSERT* DU 07/11/13 -FACT N°96979 DU 07/11/13	284,36	LE JOURNAL DE L'ILE SA	2033	ACQ13-02	CE-2013-002	2183	284,36
Mandat ordinaire	2013	1023273	73	29	06/12/2013	AVIS CONSULTAT* PR L'ACQ EQUIP EMENTS INFORMATIQUES LES PR EECOLES PRIM-INSERT* DU 07/11/13-FACT N°21 302 988 DU 07/11/13	316,17	TEMOIGNAGES	2033	ACQ13-02	CE-2013-001	2183	316,17
Mandat ordinaire	2019	1269575	99	10	04/04/2019	FAC. 147003 DU 19 10 18 INSERT DU 19 10 18 AAPC PR ACQUISIT COMPLEMENTAIRE D EQUIPT MULTIMEDIA PR LES ECOLES	195,86	LE JOURNAL DE L'ILE SA	203	ACQ16-10	2019-CE-001	2183	195,86
TOTAL GENERAL							796,39						796,39

Le Président de la Caisse des Ecoles de Le Port soussigné atteste qu'il convient de procéder, par Opérations d'Ordre Non Budgétaires (OONB), au transfert des dépenses ci-dessus relatives à des frais d'insertion et de publicité vers leur compte d'imputation définitif en nature 2183.

Ces dépenses ont fait l'objet d'amortissement au compte 2803 pour un montant de 796,39€.

Il en résulte un excédent d'amortissement à affecter au financement du compte d'amortissement 28183 correspondant au compte d'imputation définitif en nature.

Fait à Le Port, le 22.02.2021



Le Président de la Caisse des Ecoles

Olivier HOARAU